



Vers une gestionnarisation des pratiques informelles de micro-finance

Jean-Luc Metzger

► To cite this version:

Jean-Luc Metzger. Vers une gestionnarisation des pratiques informelles de micro-finance. Cahiers de sociologie économique et culturelle, 2010, 46, pp.63-88. hal-00786756

HAL Id: hal-00786756

<https://hal.science/hal-00786756>

Submitted on 10 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UNE GESTIONNARISATION DES PRATIQUES INFORMELLES DE MICRO-FINANCE¹ ?

Jean-Luc Metzger, chercheur associé au Centre Pierre Naville et au CNAM-LISE

1. MAIS POURQUOI CE SOUDAIN INTERET DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES POUR LA MICROFINANCE ?

Le passage de « l'aide au développement » à la « lutte contre la pauvreté » (Albagli, 2005) prend, notamment, la forme du récent intérêt que les Institutions internationales affichent pour la microfinance (Lelart, 2002). Pour identifier le sens de ce « retournement », il faut rappeler que l'encouragement à favoriser *l'accès à la microfinance* s'inscrit en complément d'autres dispositifs, comme l'exigence de privatiser - ou démanteler - les services publics - quand ils existent -, pour bénéficier de prêts conditionnels (Stiglitz, 2006). D'autres dispositifs peuvent être évoqués, comme les mesures « incitatives » visant à faire entrer les pays du Sud dans la « société du savoir », notamment en réformant leurs systèmes d'enseignement supérieur (Mazzella, 2007). Mais pour quelles raisons les acteurs publics considèrent ce thème comme prioritaire ? Quels rôles ont pu jouer des acteurs non gouvernementaux, comme des ONG, mais aussi des firmes multinationales ? Et quelles conséquences une telle orientation peut avoir sur les pratiques sociales informelles ?

Pour répondre, nous mobiliserons, d'une part, les apports de la sociologie économiques – avec le concept *d'institution sociale* -, et d'autre part, les apports de la sociologie de la gestion, en nous appuyant sur une revue de littérature portant sur les pays du « Sud ».

Plus précisément, nous allons successivement montrer que le développement récent des pratiques autonomes du microcrédit, d'une part, et les transferts électroniques d'argent informels, d'autre part, peuvent être considérés comme des processus d'institutionnalisation sociale. Puis, en décrivant les mesures prises par les Institutions internationales pour développer un accès plus « rationnel » et instrumenté à la microfinance, nous montrerons qu'elles peuvent être analysées comme un dispositif international de gestion. Enfin, nous identifierons en quoi la mise en œuvre de tels dispositifs peut se retourner contre les dimensions d'attention et de solidarité liées aux pratiques informelles, la gestionnarisation de la

¹ Ce texte est une version modifiée de l'article « DU MICROCREDIT A LA MICRO-FINANCE : VERS UNE GESTIONNARISATION DES PRATIQUES INFORMELLES », publié dans les *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n° 46, 2010, décembre, pp. 63-88.

microfinance menaçant à terme d'induire des processus de *désinstitutionnalisation*.

2. LA MICROFINANCE : UNE REGRESSION POUR S'ADAPTER A LA GLOBALISATION ?

Pour montrer que les pratiques informelles de la microfinance, y compris celles développées autour des téléphones portables, présentent bien les caractéristiques d'un processus d'institutionnalisation sociale, au sens nous allons proposer une définition du concept d'institution. Cela nous permettra de souligner combien le processus d'institutionnalisation de la microfinance, loin de constituer une sorte de progrès en termes de lien social, présente au contraire des formes de retour à une époque que l'on croyait révolue et, à ce titre, présente les traits d'une figure régressive.

Une définition de l'institution

Le concept d'institution dont il est ici question résulte d'une double filiation. Nous l'entendrons, tout d'abord, de façon très générale, au sens où la sociologie peut être « définie comme science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement » (Durkheim, 1988, p. 90). Mais, si nous y faisons référence, c'est aussi parce que Michel Lallement (2003) en a récemment montré la pertinence, en situant sa réflexion dans le prolongement de la sociologie économique. Ainsi, Durkheim avait envisagé ce courant avant tout comme une critique de l'économie politique (Steiner, 1998), en encourageant ses collaborateurs à dégager les catégories d'analyse permettant d'identifier ce qu'il y a de non contractuel dans le contrat, de social dans l'économie.

Parmi ces catégories, Durkheim a proposé une définition très souple de l'institution, considérée comme englobant « toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité » (1988, p. 90). Si, d'un côté, la catégorie d'institution permet de saisir ce qu'il y a de stable et structurant dans le social, elle ne désigne pas pour autant des réalités immuables, éternelles et s'imposant à tous de la même manière. Au contraire, la manière même dont les institutions concrètes se transforment constitue un révélateur des évolutions sociales plus générales. C'est pourquoi, il est tout aussi pertinent de s'intéresser aux processus d'institutionnalisation et de désinstitutionnalisation.

C'est dans cette double perspective que M. Lallement (2003) revisite la conception durkheimienne de ce concept : « Durkheim assigne quatre fonctions majeures aux institutions : *l'intégration* (articulation entre individu et société), *la régulation* (production de règles qui régissent la vie sociale), *l'émancipation* (affirmation de la personnalité individuelle) et, enfin, *la codification* (construction de nos catégories de l'entendement) » (pp. 13 et 53-57).

Compte tenu de ces réflexions, nous allons maintenant chercher à apprécier dans quelle mesure le développement récent des pratiques

autonomes de la microfinance peut être considéré comme un effort d'institutionnalisation sociale. Et dans cette perspective, distinguons celles qualifiées d'informelles (tontines) et celles considérées comme « intermédiaires » (les mutuelles de crédit).

Pratiquer la micro-finance, avant tout pour survivre

Le secteur informel, appelé sans doute plus judicieusement, secteur autonome (Goldstein et Barro, 1999), désigne l'ensemble des pratiques « économiques » mises en œuvre par des individus modestes et pauvres, qu'ils vivent dans des zones rurales ou urbaines. C'est parmi elles que l'on compte les différentes variantes des tontines.

Ces associations tontinières, dont il existe une grande variété, consistent en des *regroupements volontaires d'individus* proches, très souvent des femmes, qui *se cooptent et se donnent comme obligation* de confier, à échéance régulière (tous les jours, les semaines, les mois, etc.), une somme fixe, au collectif qu'ils (elles) forment. Cette somme est déposée, le plus souvent, sur un compte bancaire unique, attribué au nom de la tontine. Chacun leur tour, les membres utilisent le total des dépôts et doivent le restituer à l'issue de la période convenue. Ces sommes constituent simultanément une épargne collective disponible et un prêt dont chacun peut profiter à tour de rôle.

Le simple fait de déposer régulièrement une faible somme constitue une (auto)-incitation à épargner, donc une manière de se forcer à ne pas vivre au jour le jour, de se constituer une cagnotte assurantielle. Il y a ainsi une dimension sinon moralisatrice, tout au moins pédagogique, qui tient de l'apprentissage collectif, les plus avancé(e)s dans la maîtrise de ce dispositif enseignant aux autres à acquérir un *habitus* d'épargnant, en les encourageant à éviter de dépenser inutilement, à ne pas se faire voler du numéraire, en somme à faire des « projets ».

Si les tontines fonctionnent, c'est, d'une part, parce que les membres se connaissent, se font confiance, s'entraident (par exemple pour rembourser), mais aussi parce qu'ils n'hésitent pas à faire pression sur ceux qui seraient tentés de faire défaut, notamment, en jouant sur leur sens de l'honneur et en en appelant à leur réputation (Doligez, 2007). Cette pression s'exerce le plus souvent dans le déroulement même de l'association, qui voit ses membres se réunir régulièrement, alternativement chez les uns et les autres, ce qui permet, à l'occasion, de vérifier l'emploi qui est fait des sommes empruntées. Car s'il n'y pas forcément de dépenses de gestion, *il y a un coût en temps et en sociabilité non négligeable* (Lelart, 1990, p. 52).

La fréquence des réunions témoigne de l'existence d'une *très forte solidarité entre les membres*, que les pratiques tontinières peuvent d'ailleurs contribuer à renforcer. Lors de ces réunions, sont examinées les nouvelles demandes d'adhésion, chaque candidat devant prouver sa bonne foi et accepter d'indiquer ce qu'il entend faire de l'argent qu'il recueillera le moment venu. Chaque membre devra également accepter que l'emploi de ces fonds soit surveillé par un autre membre de la tontine. Il y a donc une

intrusion du collectif qui fait partie de façon intrinsèque du fonctionnement des tontines.

Certaines *tontines* sont *spécialisées* dans le financement d'activités rituelles, festives, d'entretien du lien social, tout particulièrement autour du culte des morts. Mais les crédits sont demandés très souvent pour financer des micro-activités permettant la survie. Ainsi, étant souvent victimes de discrimination tout au long de la vie (scolarité, santé, embauche, etc.), pour lutter contre leur paupérisation et assumer l'ensemble de leurs charges, « les femmes se sont investies le plus massivement dans le secteur informel, davantage par manque d'alternative que par choix délibéré. Elles ont ainsi contribué en grande partie à la croissance rapide du secteur informel, notamment dans certaines activités commerciales (restauration, vente de fruits et légumes, vente de poisson), artisanales (teinture, confection, couture) et de services (travaux domestiques) » (Kanté, 2002, p. 18).

Cet engagement revêt une importance sociale forte, du fait « qu'avec les licenciements massifs opérés dans le secteur moderne, de nombreux ménages en Afrique sont uniquement gérés par des femmes » (p. 18). En ce sens, le développement des tontines constitue un *phénomène d'adaptation des pratiques sociales et économiques informelles*, prenant appui sur des solutions traditionnelles. Derrière la permanence apparente, se profile une sorte de créativité « faute de mieux », face aux conséquences de la globalisation (Lelart, 1990). Un autre type de dispositif d'accès à l'épargne et au crédit, a été développé, là encore en marge du secteur bancaire formel : il s'agit des mutuelles de crédit.

Le secteur artisanal soutenu par la micro-finance

Malgré leur grande souplesse et la proximité entre prêteurs et emprunteurs, « ces sources de financement sont toutefois limitées et parfois fort onéreuses », au point que l'on a pu parler « d'intermédiaires requins » (de Briey, 2005). Pour remédier à ces abus, les gouvernements des pays en développement ont réglementé ces taux d'intérêt à un niveau bas et ont introduit des institutions publiques de microcrédit. Cela fut un échec, sans doute parce que ces institutions n'ont proposé que des actions standardisées, à la fois anonymes et rigides.

Pour pallier les insuffisances du secteur bancaire commercial et celles du secteur informel/autonome, nous dit V. de Briey, différents intermédiaires financiers spécialisés ont vu le jour, avec parfois l'appui d'ONG, d'organisations nationales ou internationales. Elles sont formelles, dans la mesure où elles sont légalement reconnues, mais elles sont aussi informelles, dans la mesure où elles ne sont pas assujetties à la régulation et à la supervision bancaire. On y trouve des *coopératives d'épargne et de crédit*, des *mutuelles*, des ONG.

C. Maldonado et *alii* (2004) rappellent que ces mutuelles sont avant tout des « instruments d'appui directs aux petits producteurs du secteur informel ». Ces mutuelles de crédit peuvent être des structures créées avec le soutien financier initial et l'accompagnement régulier (formation) des

représentants locaux du Bureau International du Travail ou de bailleurs de fonds internationaux. Elles regroupent des artisans et des micro-entrepreneurs qui s'organisent pour créer leurs propres services financiers, adaptés aux particularités du secteur informel considéré comme peu solvable par les banques. Ces structures présentent de nombreux points communs avec les tontines : elles « sont auto-administrées et concourent à l'autopromotion (...), elles sont basées sur la solidarité, l'entraide, la mutualité et la confiance ».

L'épargne, une fois récoltée auprès des membres (paiements mensuels), sert à offrir des prêts internes (après un délai de plusieurs mois d'épargne préalable) à des taux abordables (c'est-à-dire inférieurs aux taux bancaires) pour financer les frais de fonctionnement ou des investissements. La gestion des mutuelles est assurée par les entrepreneurs eux-mêmes, qui n'accordent les prêts qu'à certaines conditions, en particulier l'identification d'un groupe de mutualistes – tuteurs – qui se portent garant : ayant à couvrir eux-mêmes les impayés, ils seront vigilants quant à la sélection des bénéficiaires. La mutuelle peut aussi se porter garante d'un de ses membres qui souhaite emprunter à une banque commerciale. Les mutuelles peuvent recruter sur une base géographique (même quartier, donc pluridisciplinarité socioprofessionnelle) ou par corps de métiers (problèmes communs aux membres d'une profession), voire par affinité (ce serait, semble-t-il, le cas des femmes).

Mais certains crédits sont également accordés pour des dépenses de santé et des dépenses de rentrée scolaire. C. Maldonado et *alii* (2004) soulignent que de plus en plus de mutuelles de santé voient le jour, preuve supplémentaire que le secteur informel constitue bien une adaptation des populations à la dégradation contemporaine des infrastructures publiques. Le nombre de ces structures, qualifiées aussi d'institutions de microfinance (IMF)², est passé, à l'échelle mondiale, de 618 (en 1997) à 3 133 (2005) et le nombre de personnes concernées, de 13,5 millions à 113,3 millions, 84 % étant des femmes (Hermes et R. Lensink, 2007).

On le voit, les IMF servent d'appui aux entrepreneurs et aux artisans. Mais si elles peuvent contribuer au développement économique, quels types d'emplois permettent-ils de valoriser ?

La microfinance comme source d'emplois informels

S. Kante (2002) indique que, « en Afrique, le secteur informel absorbe 61 % de la main d'œuvre urbaine, et on estime qu'il est probablement à l'origine de plus de 93 % des nouveaux emplois créés au cours des années 90 » (p. 1). Cette tendance va croissante, du fait de la raréfaction des

² Ouvrons ici une parenthèse. Nous avons défini plus haut le concept d'institution sociale, en l'intégrant dans la perspective globale de la sociologie économique contemporaine. L'institution sociale – catégorie d'analyse – ne doit pas être confondue avec les institutions de la microfinance (IMF), car le terme est ici employé, sans être défini, à peu près de façon équivalente à organisation économique. Nous sommes néanmoins contraints d'employer l'expression IMF, tant elle est entrée dans l'usage à propos du microcrédit.

emplois dans le secteur formel (touché par les restructurations, la privatisation des services publics et la rationalisation), de la croissance démographique et du grand nombre de chômeurs (taux estimé par le BIT : 31 %), dont de nombreux diplômés. En effet, ce qui caractérise, depuis plus de vingt ans, la plupart des pays en développement, et tout particulièrement les pays africains, c'est l'accroissement récent du secteur informel. Ce dernier résulte des réductions massives d'emploi dans les grandes entreprises privées, dans les administrations et les services publics. Les premières ont fait les frais des restructurations et des fusions/absorptions, suivies de rationalisation des outils de production, dans le cadre d'une compétition de plus en plus globalisée, au profit d'autres régions du monde. Les secondes ont fait les frais des politiques d'ajustement structurel imposées par les Institutions internationales pour résoudre les difficultés liées à l'endettement public (Stiglitz, 2002).

Il en résulte une paupérisation accrue des populations (Jomo, Baudot, 2007), et tout particulièrement des femmes, qui sont à la recherche de biens et services très bon marché et d'emplois coûte que coûte (postes sans contrat, activité sans protection). Dit autrement, la croissance soutenue de l'emploi dans le secteur informel, sous forme d'auto-entrepreneuriat, constitue, pour une large part, une stratégie de survie et/ou d'adaptation à la marginalisation et à la paupérisation. Le secteur informel concerne également des très petites entreprises, comprenant un employeur et des employés « permanents ». Les relations d'emploi ne sont pas traduites en termes de contrat de travail, mais sont basées sur la personnalisation des rapports (liens de parenté, relations personnelles et sociales). Il en résulte une extrême précarité : les travailleurs sont employés au jour le jour, rémunérés à la pièce, sans bénéficier de congés payés, de sécurité sociale, de retraite, d'indemnités de licenciement, etc.

Les pratiques « économiques » formelles et informelles sont imbriquées. Ainsi, l'on voit se multiplier les pratiques de sous-traitance à des « filiales » créées de façon *ad hoc* pour réduire les coûts salariaux et fiscaux, de grandes entreprises et d'administrations. Au sein de ces sous-traitants, une partie des activités n'est pas déclarée, échappe au fisc et constitue une concurrence déloyale pour les entreprises du secteur formel. Quant aux salariés du secteur formel (notamment des services publics), s'ils pratiquent des activités dans le secteur informel, c'est pour compenser la faiblesse de leurs revenus. Cela dégrade d'autant le fonctionnement des services publics, puisque les agents de l'Etat ne remplissent pas correctement leurs missions.

On le voit, le développement de la microfinance, si elle peut conduire à contenir l'extrême misère ou à faire émerger des activités économiques élémentaires, ne s'accompagne pas du développement d'emplois formels. Ainsi, ni sous son versant strictement financier, ni sous son versant qualité de l'« emploi », le recours au microcrédit et plus généralement à la microfinance, ne présentent les traits d'une institution progressiste, au sens où les

institutions de l'immédiat après-guerre ont pu l'être, porteuses de valeurs comme l'égalité, la solidarité ou le soutien aux plus défavorisés³.

Après ce bref survol de la spécificité de l'économie informelle et des raisons contemporaines de son développement, il convient de présenter les pratiques informelles développées autour du téléphone portable, notamment, dans une perspective d'échanges monétaires, la Banque mondiale cherchant en effet à développer les transferts d'argent électroniques.

Quand l'usage des téléphones portables accélère les transferts d'argent

La plupart des études mettent l'accent sur le rythme élevé avec lequel les habitants de nombreux pays africains se sont équipés et s'équipent de téléphones mobiles. Porteurs d'une vision évolutionniste implicites, ces travaux considèrent que l'Afrique rattrape son retard en matière de télécommunications, voire saute les étapes et, en cela, gagne le pari du développement.

Sans entrer ici dans une critique de la « rhétorique numérique » (Pejout, 2003), examinons les pratiques professionnelles développées autour des téléphones portables. A. Chéneau-Loquay (2001) observe que « les petits artisans et commerçants du secteur de "l'économie populaire" l'ont adopté parce qu'ils ont compris l'intérêt du système d'abonnement par cartes prépayées. Ces cartes sont chères pour la durée d'appel autorisée, mais même si le forfait est épuisé, elles permettent encore d'être appelé pendant plusieurs mois ». La réduction des dépenses est d'autant plus poussée que, pour partager les frais, les membres de coopératives paysannes se cotisent pour acheter un mobile.

Parmi d'autres professions, les menuisiers de Dakar l'utilisent peu pour appeler mais pour recevoir, lors de leurs déplacements, des appels de clients. Ces derniers, le plus souvent, utilisent leur téléphone fixe de bureau. Après avoir reçu un appel, les menuisiers notent le numéro de l'appelant qui s'affiche et le rappellent depuis un poste fixe (un télé-centre, le plus souvent). « C'est le même système qui permet à une femme qui confectionne des repas au coin de la rue à Yoff, de savoir combien de plats elle devra faire livrer aux employés d'une ONG » (Chéneau-Loquay, 2001).

Par ailleurs, les marchands réduisent considérablement leurs déplacements pour s'approvisionner, pour « obtenir par téléphone un état assez précis de l'offre et de la demande de différentes places de marché, une connaissance fine des prix pratiqués et ce qui optimise leur présence pour acheter et vendre » (Garron, Gille, 2008, p. 31). Les éleveurs de bétail peuvent suivre le convoyage de leurs troupeaux sur pied, depuis le marché où ils ont été vendus, jusqu'à leur destination. Les pêcheurs peuvent également optimiser leur connaissance des zones de pêche (localiser les bancs de poissons), comparer les cours chez les différents grossistes avant

³ Sur ce point, l'encouragement au développement du micro-crédit s'oppose, presque terme à terme, avec les principes de la Déclaration de Philadelphie, laquelle a été intégrée à la constitution du Bureau International du Travail (Supiot, 2010).

de rentrer au port et mieux dimensionner les équipements de stockage à terre.

Ainsi, malgré un pouvoir d'achat limité, les utilisateurs de téléphone portable ont su développer des pratiques originales, collectives et correspondant, faute de mieux, à leurs besoins professionnels. Mais, la croissance exponentielle de vente de téléphones portables ne doit pas masquer que, jusqu'à présent, la couverture du réseau mobile demeure partielle, la très grande majorité des utilisateurs de portable vivant essentiellement dans les villes et le long des grands axes de communication.

D'autres pratiques originales concernent les transferts d'argent via les téléphones portables prépayés. En effet, de plus en plus souvent, les professionnels du secteur informel « convertissent le crédit d'appel – le temps prépayé pour communiquer par téléphone – en une sorte de monnaie. (...) L'utilisateur envoie le code de sa carte prépayée à quelqu'un d'autre via un texto. Le destinataire peut ensuite "troquer" ce code contre de l'argent liquide auprès d'un marchand local qui a besoin de minutes sur son portable ou revendre ce code à quelqu'un d'autre. Finalement, le crédit d'appel est échangé contre de l'argent » (Pickens et Richardson, 2007).

Le crédit d'appel devient ainsi une devise. Si ce type de bricolage est forcément limité à de petites sommes, car il présente l'inconvénient d'être grevé par le montant des taxes (dont la TVA), qui peuvent représenter plus du quart du crédit d'appel. Un regard particulier doit être accordé aux transferts d'argent en provenance des travailleurs émigrés dans des pays plus riches ou plus frontaliers. Selon la Banque Mondiale (Note de synthèse, 2007), environ 200 millions d'individus vivant en dehors de leur pays de naissance auraient ainsi transféré quelques 207 milliards de dollars américains en 2007. Ce nombre est à comparer aux 103,7 milliards de dollars de l'aide publique au développement des 22 pays membres du Comité d'Aide au Développement (OCDE)⁴.

On peut bien sûr se centrer sur le constat selon lequel une partie croissante des transferts des migrants, dans le sens Nord-Sud, est effectuée par téléphone portable. Mais on peut, a contrario, mettre l'accent sur le fait que la part des échanges au sein des « diasporas » dépasse largement l'aide publique au développement : nous sommes bien passés d'un monde où la solidarité était envisagée - au moins dans l'intention, dans le discours, dans l'esprit - comme un devoir des Etats à un monde où l'accent est d'abord mis sur l'exigence de responsabilisation des plus pauvres. De l'esprit de Philadelphie à l'éthique de la responsabilisation, dans les entreprises des pays développés comme parmi les populations les plus dépendantes⁵.

⁴ Rappelons que le montant de l'aide publique au développement était « tombée » à 57 milliards de dollars en 2003.

⁵ On se reportera aux travaux d'A. Sen (par exemple, 2000) pour une critique argumentée de ce grand retournement (pour parler comme A. Supiot).

De « nouvelles » pratiques financières comme institution gestionnaire

Nous disposons maintenant de suffisamment d'éléments pour apprécier dans quelle mesure les pratiques de microfinance, y compris les transferts électroniques, possèdent les caractéristiques d'une institution sociale et dans quelle mesure il est possible de considérer leur récent développement comme une tentative de ré-institutionnalisation des pratiques économiques. Comme l'indique M. Lelart (1990), en Afrique, chacun « *privilégie ses relations sociales, il s'enracine dans un groupe*, et il trouve auprès des autres la sécurité dont il a besoin. *L'épargne n'est pas une attitude face au temps qui passe, elle est une attitude à l'égard de ceux qui sont proches* » (p. 57). Une partie de l'échec des banques commerciales pourrait s'expliquer par leur incapacité à répondre à ces motivations simultanément sociales et économiques.

Plus fondamentalement, ce que les réflexions de M. Lelart mettent en évidence, c'est que les pratiques informelles de la micro-finance reposent sur une *forme de rationalité* ne procédant ni d'une division tranchée du travail, ni du marché pour procéder à une allocation des ressources. Elle n'est pas sans lien avec les logiques à l'œuvre dans l'économie solidaire (Laville, 2007) ou, mieux encore, dans l'économie du *care* (Martin, 2008). Nous parlerons plus précisément d'une rationalité *de l'attention*, dans le sens où ce qui fonde le champ des pratiques et échanges socio-économiques serait *le fait d'être attentionné pour un collectif* et que ce collectif est également attentionné envers chacun, le tout permettant une distribution optimale des différents types de capitaux du point de vue de l'entraide. Le terme attention désigne l'importance des relations de *solidarité*, l'intention d'*aider*, comme fondement des relations économiques. Il s'agit simultanément de faire attention au respect des règles d'honneurs et de justice, se manifestant ici dans les règles de remboursement⁶.

Ces pratiques attentionnées et d'inscription dans des collectifs pérennes s'apparentent à une institution sociale. En effet, elles renforcent *l'intégration* : tontines, IMF et sociabilité mobile requièrent et ravivent l'appartenance à un collectif pérenne, quitte, d'ailleurs, à ce que la communauté soit vécue comme source de sécurité et d'intrusion. Ces pratiques développent également la *codification* : le collectif permet à chaque membre d'entrer dans une dynamique d'apprentissage collectif des règles de fonctionnement de l'économie solidaire. De façon complémentaire, on peut noter qu'elles agissent dans le sens de *l'émancipation* : la participation à une tontine ou à une IMF, ainsi que certains usages professionnels du portable permettent d'entrer dans une dynamique d'autonomisation par le travail, l'éducation et la santé, permettant aux individus de se projeter dans l'avenir, d'élaborer des projets

⁶ Même si le microcrédit présente des analogies avec le don suivi d'un contre don, il y a lieu de l'en distinguer par au moins deux facettes : le caractère explicitement financier de la transaction ; le caractère collectif du prêteur ; et le caractère explicite des règles de remboursement (les délais sont fixés d'avance, les sommes précisées).

de vie dépassant la simple survie. Enfin, ces pratiques jouent un rôle important de *régulation* sociale : les membres des tontines et des IMF produisent des normes et des règles de fonctionnement du collectif, en interaction avec le système financier formel et le système productif légal, tout en atténuant partiellement les processus de disqualification sociale.

On peut dès lors soutenir que, par rapport aux effets de délitement social induits par les politiques macro-économiques, souvent encouragées par la BM et le FMI, le développement des pratiques autonomes du microcrédit et de certains usages astucieux des téléphones portables, constituent des tentatives de ré-institutionnalisation, des plus pauvres. Ces tentatives n'en présentent pas moins le risque de constituer une forme régressive d'institutionnalisation, dans la mesure où elle laisse penser que la pauvreté accentuée par la mondialisation néolibérale - celle qui débute avec les années 1980 - constitue une conséquence supportable de la croissance économique, voire qu'elle repose partiellement sur la « volonté » des plus défavorisés de s'en sortir. Ce grand retournement est régressif également en ce qu'il inscrit la moralisation des « masses » au sein même des pratiques de « bonne gestion », comme si celles-ci, mises au point dans un certain type de société, avaient vocation à l'universalité. Loin d'être une sorte de modèle de développement alternatif, l'institutionnalisation de la micro-finance présente les traits d'une gestionnarisation *low cost* du travail de survie.

C'est sur cet arrière-fond que doit être interrogée la volonté des super-acteurs transnationaux de généraliser le recours à ces pratiques : pourquoi institutionnaliser quelque chose qui s'institutionnalise tout seul ? Une première réponse consiste à souligner que ce qui est proposé à la généralisation est simultanément normalisé, partiellement standardisé, passé au crible d'une rationalité instrumentale, le plus souvent extérieure aux manières de faire des individus, rationalité qui entre en tension avec la rationalité de *l'attention*, au risque de réduire le caractère multidimensionnel de l'institution sociale à son seul versant économique-gestionnaire.

C'est ce que nous nous proposons d'analyser en examinant : a) le rôle des structures *ad hoc* mises en place depuis une dizaine d'années au niveau mondial ; b) puis la mobilisation de principes et d'instruments classiques de la gestion d'entreprises ; c) enfin, le caractère disciplinaire (missionnaire) de cette volonté d'ampleur mondiale.

3. LA VOLONTE DE GENERALISER LA MICRO-FINANCE : SOURCE D'UNE GESTIONNARISATION PLANETAIRE ?

Mais tout d'abord, présentons le cadre de problématique que nous mobiliserons pour analyser sociologiquement le fait gestionnaire (Metzger, Benedetto-Meyer, 2008).

Analyser sociologiquement la gestion : un cadre d'analyse

Si l'étude du fait gestionnaire s'inscrit dans la tradition ouverte par la sociologie du travail, elle s'est peu à peu centrée sur l'examen du caractère

performatif des dispositifs de gestion. Accordant une place importante à leur dimension technologique (informatique), tout en replaçant leur étude dans les acquis de la sociologie du travail, S. Maugeri (2006) a tout particulièrement élaboré un cadre d'analyse reposant sur une définition originale du concept de dispositif. Ce dernier rend compte, non seulement de l'inscription des principes de gestion dans des machines numériques, mais également de l'action managériale dans la production de l'ordre ou, si l'on préfère, du désordre gestionnaire. D'où la solution qui consiste à définir les « dispositifs de gestion », d'une part, comme incarnant les représentations dominantes de la « nouvelle philosophie managériale » et, d'autre part, comme orientant et canalisant l'activité de chacun, contribuant, en cela, à la production et à la perpétuation de rapports de domination.

Cela permet de ne pas raisonner seulement en termes d'impacts socio-organisationnels d'un instrument, mais bien d'interactions dissymétriques entre un système (principes, normes, outils) et des acteurs, ou plus exactement des agents, ces derniers, au fur et à mesure de leur implication, subissant et « actionnant » les logiques de domination inscrites dans les machines, via les catégories qu'elles leur imposent subrepticement. Nous retrouvons la volonté inscrite dans le concept foucaldien de dispositif pour appréhender la nature profonde du pouvoir, à la fois stratégies globales, interactions micro-locales et dynamique d'expansion (Foucault, 1994).

A cela s'ajoute (Craipeau et Metzger, 2011) la volonté de souligner que le phénomène gestionnaire se caractérise par sa propension à bousculer la plupart des dimensions sociales, au moyen d'un empilement, non nécessairement cohérent, d'instruments, principes et discours. Le renouvellement est, de plus, considéré comme incessant, ne laissant que peu de répit aux acteurs. Le véritable dispositif de gestion se situe au deuxième degré, dans cette injonction à introduire sans cesse du « nouveau ».

De plus, le phénomène gestionnaire est considéré comme débordant des cadres de l'organisation marchande des pays développés, pour concerner progressivement l'ensemble des organisations des pays émergents, via, notamment, l'action d'institutions, d'entreprises et d'agences privées internationales. En ce sens, comprendre sociologiquement la conception et la mise en œuvre de dispositifs de gestion nécessite d'accorder une importance accrue aux contextes historiques, politiques, culturels et sociaux spécifiques.

Enfin, il s'agit de préciser comment les décisions de politique macro-économique, pour être opérationnelles, donnent lieu à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs de gestion. On pense, par exemple, à la manière dont les théories du capital humain ont permis de justifier certaines décisions macro-économiques d'investissement dans l'éducation/formation, en s'appuyant sur les dispositifs du *knowledge management*. Mais il s'agit tout autant de pointer combien la production d'indicateurs, la diffusion de grande ampleur des mêmes principes et outils de gestion, notamment comptables ou de normalisation comptable, contribuent, en retour, à façonner les représentations et pratiques dites économiques, légitimant, par

un auto-référencement spéculaire, une dynamique d'expansion infinie de l'utilitarisme.

Dans quelle mesure la volonté des super-acteurs de développer le microcrédit, si possible par le biais de transactions numériques, peut-elle être considérée comme la source d'un processus de gestionnarisation globale ? Pour répondre, il nous faut maintenant décrire comment concrètement se manifeste cette volonté, par quelles décisions politiques elle s'exprime, au moyen de quels outils elle entend s'appliquer, quels acteurs en sont les porteurs.

Le grand retournement : une initiative soutenue par les institutions internationales

On pourrait être tenté de voir dans le changement de cap de la politique des Institutions internationales, le signe qu'elles ont tiré les leçons de leurs échecs, écoutant les critiques qui leur ont été adressées. Nous soutiendrons plutôt que ce virage présente de nombreux points communs avec les principes directeurs de l'ordo-libéralisme (Foucault, 2004 ; Dardot et Laval, 2009). Rappelons que pour M. Foucault, cette doctrine place la concurrence au centre des politiques économiques. Ses promoteurs considèrent qu'en agissant sur *les cadres sociaux du marché*, l'on parviendra à produire une société soumise à la dynamique concurrentielle. L'action des gouvernements doit être massive sur la société, toutes les données sociales doivent être l'objet de son intervention systématique, afin d'annuler « les mécanismes anticoncurrentiels que pourrait susciter la société » (p. 165-6).

Avec cette façon de voir, les liens d'entraide et de solidarité, surtout quand ils sont envisagés dans un esprit de redistribution, apparaissent contre-productifs. Pour l'ordo-libéralisme, il n'est pas question de chercher à compenser les causes de la pauvreté, juste ses effets les plus criants. Pas question non plus de socialisation des risques : que chacun s'assure individuellement, que chacun soit responsable de la valorisation de son propre capital. Ainsi, le travailleur est considéré comme l'entrepreneur de lui-même, comme l'actionnaire-investisseur de son principal capital qu'est sa compétence (Foucault, 2004, p. 230-1).

Dans ce cadre, s'inscrivent parfaitement les politiques de la Banque Mondiale et du FMI qui prétendent encourager la responsabilisation des pauvres, en cherchant à capter et à valoriser non seulement leur capital individuel, mais également leur capital social (« la confiance, les réseaux et, enfin, la réciprocité », Lallement, 2006), tout en les réduisant à leur seule dimension économique.

Vers une gestionnarisation du secteur intermédiaire

Si ces éclairages pointent les soubassements idéologiques des super-acteurs globaux, résumons leur raisonnement en matière de microfinance. D'un côté, ils reconnaissent que le taux de remboursement des microcrédits accordés par des IMF avoisinerait les 95 %. Mais, le fonctionnement de ces IMF (et a fortiori des tontines) présente à leurs yeux plusieurs défauts : il

n'existe pas d'encadrement national pour financer le crédit mutuel (la concurrence est faussée) ; les coûts de la collecte de l'épargne et de l'octroi de faibles prêts sont élevés (en main d'œuvre et déplacements) ; quant aux compétences gestionnaires des mutualistes, évoluant dans une culture qui n'est pas fondamentalement celle de l'argent, elles paraissent insuffisantes aux bailleurs de fonds internationaux.

Quant à la lutte contre le travail informel, elle consiste à vouloir « *upgrader* » ce dernier, en revalorisant l'action des entrepreneurs locaux, des artisans, en les aidant à capitaliser, à investir, à acquérir de nouvelles technologies, à accepter une part de normalisation de leur activité, pour s'inscrire dans la compétition.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'intérêt de s'appuyer sur les communautés locales et les micro-entrepreneurs, les super-acteurs internationaux *préconisent* « la mise en place d'institutions de micro-finance rentables, répondant aux lois des marchés financiers concurrentiels et faisant appel à un mode de gouvernance efficace ». Ce qui constitue un changement important de perspective, puisque « l'objectif recherché n'est pas tant l'amélioration du bien-être en général des pauvres, mais l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les exclus du secteur bancaire traditionnel » (de Briey, 2005, p. 6-7).

L'incitation globale à rationaliser la micro-finance consiste alors à capter la grande souplesse et l'adaptabilité des collectifs communautaires, à mobiliser l'effet économique de la pression sociale entre pairs, tout en cherchant à en réduire les dimensions socioculturelles potentiellement contre-productives, en introduisant des outils comptables et des techniques de responsabilisation/mobilisation des employés des IMF qui permettent de réifier leur autonomie (Labie, 2004).

Une gestionnarisation portée par des agences transnationales

En adoptant le point de vue de la sociologie de la gestion, on peut remarquer que cette tentative de « disciplinarisation » des pratiques informelles des populations les plus pauvres s'appuie d'abord sur l'émergence d'organisations globales et la reconfiguration des plus anciennes. C'est ici souligner l'importance de ces super-acteurs, dont la structure s'apparente au modèle des agences (voir ci-après) et dont la fonction la plus visible est d'agir dans la sphère communicationnelle.

Parmi les super-acteurs manifestant la volonté de contrôler la production et la circulation de représentations à l'échelle mondiale, le cas de PlaNet Finance nous paraît emblématique à plus d'un titre. Fondée en 1998, sous l'impulsion de Jacques Attali, pour refinancer les IMF, cette organisation internationale est présente dans plus de 60 pays. Elle regroupe de grandes banques mondiales, des multinationales du secteur des TIC (informatique – et tout particulièrement la Fondation Bill Gates et le producteur de progiciels de gestion intégrés SAP -, télécommunications, médias) et de l'industrie pharmaceutique, ainsi que d'anciens et d'actuels dirigeants de gouvernements et d'Institutions internationales (CE, ONU, banques

centrales). Elle organise de nombreuses manifestations internationales sur le microcrédit, pilote des cycles de formation, conduit des missions d'audit pour évaluer les IMF, tout en se dotant d'un personnel peu nombreux (moins de 140 salariés permanents)⁷.

D'autres super-acteurs émergents présentent ces caractéristiques d'organisation apparemment non gouvernementale, de « melting-pot » privé-public, transnational, multi-secteur (banque, assurance, télécommunications), multidimensionnel (communication, conseil, soutien, audit) et contribuant, par son action communicationnelle récurrente à influencer sur la production du cadre normatif orientant l'évolution globale de la micro-finance. Nous pensons au Symposium Mondial sur la Microfinance, ainsi qu'au Portail de la Microfinance, qui regroupent des agences publiques d'aide au développement, des banques, des fondations privées (Ford, Bill Gates) et des ONG. Les Institutions internationales publiques suivent la même évolution, comme le montre par exemple le BIT qui, dans sa volonté de promouvoir le « travail décent » via le développement de la microfinance, n'hésite pas à prendre pour partenaire la Fondation Gates, très active dans ce domaine.

Ces organisations transnationales s'apparentent aux entités de gestion de type « agence », dont E. Cohen (2001) a théorisé les avantages supposés. L'auteur parle d'*instances arbitrales de régulation*, au côté des gouvernants. Il suggère que les Etats transfèrent à des agences supranationales certaines compétences politiques dans un champ déterminé (monnaie, télécommunications, commerce). « Cette autorité de régulation indépendante (...) développe par ses décisions une forme de droit privé s'appliquant dans la sphère publique ». L'ordre économique mondial résulterait alors de l'articulation entre les Etats, les regroupements intergouvernementaux régionaux (comme l'Europe) et ces agences arbitrales.

L'attrait pour les « agences » est également présent dans les politiques de réforme administratives, inspirées par les principes du *New Public Management*, dont le mode de fonctionnement consiste à contourner les organismes en place (Eymeri-Douzans, 2008). Après des expérimentations en grandeur réelle menées dans les « *anciens dominions britanniques (Nouvelle-Zélande, Canada, Australie)* », ce mode de pilotage de l'action publique tend à s'imposer dans de nombreux Etats, grâce à l'action d'Institutions internationales comme l'OCDE.

Les fonctions d'audit et la marchandisation

Nous avons vu que l'introduction d'agences internationales, mi-publiques mi-privées, ainsi que leur volonté d'influer sur les représentations

⁷ Voir la présentation de l'organisme sur les sites suivants.
<http://www.planetfinancegroup.org/>
http://www.microcredgroup.com/FR/gouvernance_actionnaires.php

et les modes de décisions, constituaient une première dimension de la gestionarisation du secteur de la micro-finance.

D'autres dimensions ressortissent de ce même processus.

Tout d'abord, les différentes agences, quelles soient anciennes, comme celles liées à l'ONU ou au BIT, ou plus récentes et dédiées à la micro-finance, sont toutes dotées de départements ou de filiales procédant à l'audit financier des IMF, pour donner des garanties aux bailleurs de fonds. La publication d'un guide pour mesurer la performance des IMF identifie ainsi quatre grands domaines d'appréciation : qualité du portefeuille, efficacité et productivité, gestion financière et rentabilité (MicroRate and *alii*, 2003). Des considérations plus sociales sont également appréhendées, toujours sur un mode quantitatif, et concernent la mesure de l'évolution de la pauvreté⁸. La tendance dominante consiste néanmoins à faire évoluer principalement l'activité vers son seul versant monétaire, de manière à pouvoir lui appliquer des ratios et le comparer à un étalon de « bonne gestion ».

Par ailleurs, la gestionarisation est présente dans le fait qu'il y a une totale privatisation de l'aide au développement et ce, de deux manières : tout d'abord, au lieu de chercher à contrôler le secteur bancaire, l'acteur public lui confie le soin de rationaliser le refinancement de la microfinance. De plus, la lutte contre la pauvreté consiste à « responsabiliser » chaque micro-entrepreneur, à la fois encouragé à économiser – aussi pauvre soit-il – et à n'emprunter que pour produire des services ou des marchandises à très bas coût. Ici, nous retrouvons l'injonction à la performance de soi (Heilbrunn, 2004). Les IMF et les ONG qui interviennent dans le microcrédit se voient encouragées à considérer leur activité comme essentiellement marchande : vendre des « produits » financiers. Elles se voient dès lors appliquer les méthodes de gestion transplantées des entreprises privées et visant « *les fameux « trois E » : économies, efficacité, efficience* » (Eymeri-Douzans, 2008). Parmi les techniques de gestion les plus souvent mobilisées, on retrouve, outre les audits comptables, l'octroi d'une autonomie aux agents de crédit des IMF, cette autonomie étant encadrée par leur responsabilisation sur les crédits qu'ils accordent, ainsi que par leur évaluation sur les taux de remboursement (Labie, 2004).

Le recours à la pression des pairs, comme mode de contrôle pour le remboursement des prêts, est dès lors rationalisé et instrumentalisé, au point de constituer une dimension implicite mais néanmoins structurante de la disciplinarisation gestionnaire. Ce qui relève des pratiques informelles, autonomes, assurant un contrôle social diffus sur le respect des engagements – nécessairement pluriels -, est ici extrait de son contexte multidimensionnel et transformé en dispositif pour exercer un rôle disciplinaire à partir de la sphère monétaire. Nous retrouvons des pratiques gestionnaires devenues « classiques » en entreprise et consistant à instrumentaliser et à réifier en des

⁸ D'autres initiatives, moins gestionnaires, concernent la conception d'indicateurs sociaux de développement. Elles sont recensées dans C. Lapenu (2003). Leur influence est pour l'instant bien moindre.

dispositifs de gestion les résultats dégagés par les sciences sociales. Nous pensons, tout particulièrement, aux dispositifs d'implication, de mobilisation de la subjectivité, liés à l'octroie de marges d'autonomie contrôlée.

Dans le cas de la microfinance, il s'agit de provoquer un changement culturel, en cherchant à instrumentaliser/réifier les raisonnements en termes de capital social et de capacité. En effet, c'est en s'appuyant sur l'importance acquise par les thèses d'A. Sen auprès du PNUD, et en mobilisant – tout en les instrumentalisant – les théories du capital social (Putnam, 1995)⁹, c'est-à-dire la confiance accumulée dans les groupes d'emprunt à responsabilité collective, que les agences globales espèrent développer une véritable éthique des affaires et amener les ménages à transformer leur épargne monétaire en capital productif.

Une alliance stratégique entre opérateurs bancaires et de téléphonie

Précisons enfin que, bien avant l'actuelle « crise économique mondiale », plusieurs éléments poussaient opérateurs de télécommunication, banques commerciales et IMF à trouver des solutions convergentes. Les opérateurs de téléphonie mobile veulent développer le marché des portables en touchant les zones rurales et en proposant de nouveaux services aux clients existants. Les banques commerciales souhaitent étendre leurs réseaux en zone rurale, mais à moindre frais, par exemple, sans installer d'agences ni recruter. Quant aux IMF, elles veulent accéder à une clientèle plus nombreuse et, pour ce faire, cherchent à rationaliser leurs coûts d'exploitation et standardiser leurs processus productifs. Ces trois catégories d'acteurs tentent alors de collaborer pour mettre au point une panoplie de dispositifs (techniques, juridiques et organisationnels) pour s'implanter dans des zones jusqu'ici non ou mal desservies par les banques commerciales.

Ces dispositifs consistent à utiliser le téléphone portable pour effectuer toutes les transactions réalisées jusqu'ici manuellement : octroie de crédit, dépôts de fonds, remboursements, paiements d'achats. La présence bancaire se manifeste par un simple point de vente automatique chez un commerçant agréé par la banque et/ou l'IMF. Les agents de l'IMF se déplacent moins souvent et chaque « acteur » peut, idéalement, accéder à distance à des informations sur les comptes. De tels dispositifs existent, pour le moment, surtout pour le crédit bancaire et le règlement de petits achats, mais encore peu pour la microfinance proprement dite.

Ainsi, deux niveaux d'emboîtement doivent être distingués. La recherche de solutions technologiques visant à faciliter les transactions financières et le suivi de ces transactions, s'inscrivent dans la rencontre entre les stratégies d'évolution des banques, des IMF et des opérateurs de téléphonie mobile. Ces stratégies rencontrent à leur tour la volonté des Institutions

⁹ Voir la critique qu'a développée S. Ponthieux (2006) de l'instrumentalisation par les institutions internationales de la notion de capital social.

internationales de généraliser l'accès au microcrédit comme levier du développement¹⁰.

Gestionnarisation du microcrédit et risque de désinstitutionalisation

Or, n'y a-t-il pas une contradiction logique à vouloir s'appuyer sur *la personnalisation des relations* dans la microfinance et simultanément, raisonner comme si ces relations pouvaient être standardisées et contrôlées par un tiers anonyme et universel ?

Si *le microcrédit est d'abord un contrat social* (Lelart, 1990), lui substituer un contrat commercial, objectivant certaines dimensions de l'échange selon des normes purement comptables, déplaçant la charge de la responsabilité sur l'individu, n'est-ce pas prendre le risque de contester les pratiques solidaires, en accroissant les inégalités au sein même de la population la plus démunie, lui ôtant ainsi le contrôle de son principal capital ?

En d'autres termes, une partie des experts internationaux et locaux s'entendent pour penser qu'il faut chercher à instrumentaliser et instrumenter les pratiques autonomes des acteurs, pour les amener progressivement à rendre leurs activités à la fois plus formelles, plus strictement économiques et financièrement rentable. Mais, la réussite économique de certains ne risque-t-elle pas de se faire au détriment de la majorité et ainsi engendrer de nouvelles formes de tensions ? Nous pensons au fait que la volonté des agences internationales peut remettre en cause l'inscription dans des collectifs pérennes, les capacités d'apprentissage collectives, le développement de projets auto-institués, ainsi que les formes de la régulation, dimensions constitutives des pratiques de microfinance comme institution sociale.

Dit autrement, en élaborant un dispositif international de gestion, avec toutes ses dimensions (discursives, instrumentales, organisationnelles, règlementaires), les promoteurs de l'accès rationalisé au microcrédit cherchent à enclencher un ensemble de processus susceptibles de provoquer la *désinstitutionalisation* des pratiques informelles de solidarité et d'attention qui, jusqu'alors, permettaient aux plus pauvres de tenir dans la mondialisation. C'est en cela que l'on peut craindre que cette ré-institutionnalisation présente un caractère régressif. Pourtant, et sans vouloir faire l'éloge des pratiques informelles - si l'on considère, notamment, les rapports sociaux de genre et les rapports de domination au sein des clans et entre clans -, il est sans doute possible d'adopter un rapport plus respectueux des « vieilles coutumes africaines où l'on avait vu qu'archaïsme », coutumes qui faisaient « de la terre un bien intergénérationnel dont les exploitant du moment n'inscrivaient la gestion que dans le cadre d'une propriété collective où restaient partie prenantes ancêtres et générations futures » (Albagli, 2005).

¹⁰ On trouvera dans M. Lelart (2002) une reconstitution des étapes par lesquelles les institutions internationales sont passées pour financer des études sur la microfinance.

CONCLUSION

De l'agencification à la recherche de performance, sans oublier la volonté de transplanter dans les mondes associatifs les modèles de gestion issus des entreprises privées - utilisation de systèmes comptables informatisés -, tous ces éléments montrent qu'au-delà des discours et des mesures d'encouragement au développement de la microfinance, nous assistons à la tentative de gestionnarisation, d'ampleur mondiale, des pratiques autonomes d'adaptation des populations appauvries par la globalisation. Ce constat appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, cette préférence pour les instruments de gestion se substitue au développement de l'action publique volontaire dans de nombreuses sphères d'activité : banques, télécommunications, mais aussi et surtout, droit du travail, assurances sociales, éducation, santé. Non seulement, le recours aux pratiques autonomes de microfinance constitue la conséquence du désengagement des Etats, mais leur gestionnarisation ne peut que renforcer cette tendance, transférant sur les plus démunis l'impérieuse responsabilité de s'en sortir.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositifs encouragés par les super-acteurs globaux, en privilégiant les comportements d'individualisation et le calcul orienté sur la seule réalisation d'objectifs productifs, réduisent l'ampleur et la force des solidarités communautaires plus orientées vers la perpétuation du groupe, tout en accroissant les inégalités sociales et les clivages. Dans ce sens, il n'est pas certain que la microfinance contribue, comme le souhaiterait le BIT, à développer le travail décent : sa gestionnarisation demeure compatible avec les pratiques d'une partie des élites, politiques et économiques, qui recourent, comme nous l'avons vu, au travail informel, ce dernier leur permettant de dissimuler une part importante de leurs revenus, souvent illicites.

Par contre, il est plus probable que le développement instrumental de la microfinance, en tant que processus de *gestionnarisation* global : a) d'une part, ne renforce le détricotage du Droit du travail dans les pays du Nord, tout en ralentissant sérieusement les possibilités d'instaurer ce Droit dans les pays du Sud ; b) et d'autre part, ne présente le risque d'une *désinstitutionalisation* sociale d'une partie des populations les plus pauvres, sous couvert d'un encouragement à la responsabilisation de chacun.

BIBLIOGRAPHIE

- Albagli, C, 2005. L'Etat, les agents économiques et les règles, *Mondes en développement*, vol. 33, 1, n° 129.
- Briey, V. (de), 2005. Plein feu sur la microfinance en 2005 ! *Regards économiques*, n°28, mars, pp. 1-12.
- Chéneau-Loquay, A., 2001. Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique. *Networks and Communication Studies*, 15, 1-2, 2001, p. 121-132.
- Cohen, E., 2001. *L'ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Fayard, Paris.

- Craipeau, S., Metzger, J.-L., 2011. « La gestionnarisation de la société : de la volonté de maîtrise à la déréalisation », *Mana. Revue de sociologie et d'anthropologie*, n°17-18, mai 2011, p. 23-40.
- Dardot, P., Laval C., 2009. *La Nouvelle Raison du Monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte.
- De Sousa Santos F., « Les Self Help Groups comparés aux groupes de solidarité de type Grameen », *Bulletin d'Information de la Microfinance*, n° 24, 09 juillet 2002, 8 pages.
- Doligez, F., 2007. L'illustration d'une question de viabilité sociale dans la littérature sociologique, *Bulletin des Institutions de Microfinance*, 13.
- Durkheim, E., 1988, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, [1895].
- Eymeri-Douzans, J.-M., 2008. Les stratégies de réforme administrative en Europe : essai d'évaluation comparative. In Meimon, J. (dir.), *Les réorganisations administratives*, Editions du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, pp. 115-140.
- Foucault, M., 1994, Le jeu de Michel Foucault. In : Foucault, M., *Dits et écrits, tome III (1976-1979)*. Gallimard, Paris, 298-329, [1977].
- Foucault, M., 2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France. 1978-1979*. Gallimard et Seuil, Paris.
- Garron, I., Gille, L., 2008. *Usages émergents de la téléphonie mobile en Afrique subsaharienne*. Rapport Telecom PaisTech, Paris.
- Goldstein, G., Barro, I., 1999. *Etude sur le rôle et l'impact des services et produits d'épargne du secteur informel en Afrique de l'Ouest*. PNUD.
- Guérin I. and Palier J., *Microfinance challenges: Empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut Français de Pondichéry, Pondichéry (Inde), 2005.
- Heilbrunn, B., 2004. *Les performances, une nouvelle idéologie ? Critique et enjeux*, La Découverte, Paris.
- Hermes, N., Lensink, R., 2007. The empirics of microfinance: what do we know? *The Economic Journal*, 117 (February), 1–10.
- Jomo, K.S., Baudot J., 2007. *Flat world, big gaps: economic liberalization, globalization, poverty and inequality*. Zed Books and United Nations, London.
- Kanté S., 2002. *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone: vers la promotion d'un travail décent*, Bureau International du Travail, Genève.
- Labie, M., 2004. Microfinance : un état des lieux. *Mondes en Développement*, Vol. 32/2-n°126, p. 9-23.
- Lallement, M., 2003. *Temps, travail et modes de vie*, PUF, Paris.
- Lallement, M., 2006, « Capital social et théories sociologiques », in A. Bevort et M. Lallement, *Le capital social. Performance, équité, réciprocité*, La Découverte, pp. 71-88.
- Lapenu, C., 2003. *Indicateurs de Performance Sociale : deux initiatives avec les Institutions de Microfinance*. CERISE, novembre, <http://www.cerise-microfinance.org/>.
- Laville, J.-L., 2007. *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Lavoisier, Paris.

- Lelart, M., 1990. Les circuits parallèles de financement : état de la question. In : *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone*, Aupelf-Uref, Paris, pp. 45-63.
- Lelart, M., 2002. L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers. *Mondes en développement*, tome 30, 119, p. 9-20
- Maldonado, C., Badiane, C., Mélot A.-L., 2004. *Méthodes et Instruments d'Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone*. Rapport de recherche n°24, OIT, Genève.
- Martin, C., 2008. Qu'est-ce que le social care ? Une revue de questions, *Revue Française de Socio-économie*, Second semestre, pp. 27-42.
- Maugeri, S. (dir.), 2006. *Au nom du client. Management néolibéral et dispositifs de gestion*. L'Harmattan, Paris.
- Mazzella, S. (dir.), 2007. L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison internationale, *Alfa*, Tunis.
- Metzger, J.-L., Benedetto-Meyer, M. (dir.), 2008. *Gestion et sociétés. Regards sociologiques*, L'Harmattan, Paris.
- MicroRate, Inter-American Development Bank, 2003. *Indicateurs de Performance pour les Institutions de Microfinance*. Guide technique, Inter-American Development Bank, Washington.
- Nader, Y. F., 2008. Microcredit and the socio-economic wellbeing of women and their families in Cairo. *The Journal of Socio-Economics*, 37, 644-656.
- Péjout, N., 2003. Les nouvelles techno-logies de l'information et de la communication en Afrique du Sud : les mots de la fracture ou la rhétorique du numérique. *Netsuds*, 1, août, p. 7-24.
- Pickens, M., Richardson, B., 2007. Portefeuille cellulaire et monnaie virtuelle. *Bulletin d'alerte pour l'Agriculture ACP*, 36. <http://ictupdate.cta.int/fr/>
- Ponthieux, S., 2006. *Le capital social*, La Découverte, Paris.
- Putnam, R., D., 1995. Bowling Alone: America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*. Volume 6, Number 1, January, pp. 65-78.
- Sen, A., 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, [1999].
- Steiner, P., 1998, La sociologie économique comme critique de l'économie politique », *L'Année sociologique*, 48 n°1, p. 115-137.
- Stiglitz, J. E., 2006. *Un autre monde. Contre le fanatisme de marché*, Fayard, Paris.
- Stiglitz, J. E., 2002. *La grande désillusion*, Fayard, Paris.
- Supiot A., 2010, *L'esprit de Philadelphie*, Seuil, Paris.